



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **EQU'CARE sprl - M. et Mme JOOSEN-GERADON** demeurant à 4130 Esneux, Rond Chêne 1 A.

Le terrain concerné est situé à 4130 Esneux, Avenue Iris Crahay et cadastré division 1, section E, n°4688A.

La demande vise les travaux suivants : **extension d'infrastructures d'élevage équestre et régularisation de modifications apportées au permis d'urbanisme 2021-014** et présente les caractéristiques suivantes :

*Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :*

-Les bâtiments ne sont pas implantés moins de 15 mètres d'une zone forestière ;

-La superficie au sol des volumes est supérieure à 1.000,00m<sup>2</sup> ;

-Les pignons ne sont pas prolongés sur la valeur du débordement de toiture ;

-Les deux versants de la toiture ne sont pas de même longueur ;

-Les fenêtres en toiture du volume écurie ne sont pas secondaires par rapport à l'ensemble de la toiture de ce volume;

-Le nombre de matériaux de parement du volume stabulation ;

*Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).*

*La demande permet les travaux suivants : La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;*  
*Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 mars 2024 au 26 mars 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)